COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1^{ER} MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le premier du mois de mars à 18 heures 30, les membres de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Joël RATIER, Président.

	PRÉSENTS	
Président		
1 RATIER Joël		
Vice-présidents		
2 ROUGIER Jean-Marie	6 DUCHAMBON Jean	10 ALLARD Jean-Luc
3 ALLARD Pierre	7 GRANET Jean-Pierre	11 NEBOUT-LACOURARIE Martine
4 LACROIX Philippe	8 DARDILHAC Annie	
5 TUYERAS Sylvie	9 VOUZELLAUD Raymond	
Conseillers communautaires		*
12 BERTRAND Jacques	18 LALANDE Olivier	24 SOULAT Annie
13 BRANDY Claude	19 MAGDZIAK Nadia	25 SOULIMAN-COURIVAUD Aude
14 CHAZELAS Laurence	20 MANDON Francis	26 SOURY Luigia
15 COINDEAU Lucien	21 PFRIMMER-PICHON Joëlle	27 TRICARD Hélène
16 DESROCHES Bernadette	22 PIERREFICHE Josiane	
17 GANDOIS Philippe	23 REJASSE Jocelyne	
	W.	171

PROCURATIONS

BEAUBREUIL Bernard, conseiller communautaire, à GANDOIS Philippe, conseiller communautaire BEIGE Laurence, conseillère communautaire, à DUCHAMBON Jean, vice-président COUTET Claudine, conseillère communautaire, à DESROCHES Bernadette, conseillère communautaire GRANET Thierry, conseiller communautaire, à CHAZELAT Laurence, conseillère communautaire MILOR Isabel, conseillère communautaire, à LACROIX Philippe, vice-président

EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

CHALEIX Philippe, conseiller communautaire, excusé représenté par MAGDZIAK Nadia, conseillère communautaire

****** EXCUSÉS

BALLEY Christine, conseillère communautaire DELORD Mylène, conseillère communautaire GUILLOUMY Roger, conseiller communautaire

Après avoir procédé à l'appel, le président ouvre la séance. L'assemblée communautaire désigne Olivier LALANDE pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 18 janvier 2018 est adopté à l'unanimité.

Le président demande si un élu veut prendre la parole. Aucune demande n'a été formulée.

A l'unanimité, l'assemblée communautaire

- PREND acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2018.

L'ordre du jour étant épuisé et aucun élu ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 20 heures 17

Le Président,